

CHARTRE D'UTILISATION DES JEUX VIDEO

Le pôle « intermezzo » du site de Saint-Siméon-de-Bressieux vous propose d'utiliser des consoles avec leurs jeux. L'espace peut accueillir un nombre limité de personnes selon l'activité proposée et défini par le personnel de la médiathèque.

Les jeux sont en consultation sur place. L'accès aux jeux vidéo est soumis à l'acceptation de la présente charte et du règlement intérieur de la médiathèque.

Les enfants de **moins de 12 ans** devront être impérativement accompagnés d'un adulte (inscription, choix et temps du jeu).

Modalités de fonctionnement

L'utilisation de ce service se fait uniquement sur réservation à la banque d'accueil, aux horaires d'ouverture de la médiathèque. Il ne peut être choisi qu'une seule console, un seul jeu, pour des créneaux d'une heure par jour et par joueur en fonction des limitations d'âge légales mentionnées sur les jeux : **+ 3ans, + 7ans, + 12ans, + 16ans.**

Le joueur ne pourra pas changer de jeu en cours de consultation, ni sauvegarder ses parties. Un catalogue des jeux est disponible sur place ou via le portail internet de la médiathèque.

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux consoles du pôle Intermezzo, le personnel se réserve le droit d'annuler toute inscription excessive ou ne respectant pas les règles de la présente charte. Aucune réservation ne sera prise par téléphone ou par internet.

Les joueurs verront leur réservation automatiquement annulée pour tout retard de dix minutes. Ces derniers devront autant que possible prévenir la médiathèque en cas d'impossibilité d'honorer un rendez-vous.

Il n'est possible d'accéder aux jeux vidéo qu'aux horaires d'ouverture de l'espace.

Les séances s'arrêteront **¼ heure avant la fermeture de l'équipement**. Le personnel se réserve le droit de fermer cet espace si ce dernier ne pouvait pas être encadré.

Les séances sont gérées par le personnel de la médiathèque qui est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.

La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité des usagers qui devront remplacer le matériel ou le rembourser au prix de sa valeur marchande.

En cas de non respect des lieux, des règles de fonctionnement du service ou de comportement inapproprié, le personnel pourra mettre fin à la séance en cours et décider d'une exclusion temporaire ou définitive du service.

CHARTRE INFORMATIQUE

La mise à disposition au public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la Médiathèque. Elle a pour objet de compléter les collections de la médiathèque.

L'espace s'articule notamment autour de missions définies:

- La réduction de la fracture numérique (entre générations, CSP) par l'organisation d'ateliers de sensibilisation aux TIC,
- Accès gratuit aux outils informatique bénéficiant d'une connexion internet
- La démarche citoyenne dans l'usage du Net par l'organisation d'ateliers thématiques et l'organisation d'animations permettant la création de contenus,
- L'autoformation

Associée au Règlement Intérieur de la Médiathèque, la charte a pour objet de préciser

- les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques de la Médiathèque (connexions à l'Internet et postes informatiques)
- les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation

Conditions d'accès

- L'accès aux postes informatiques dans la salle de lecture et dans l'espace multimédia de la médiathèque est gratuit
- L'accès aux postes de l'espace multimédia est possible en dehors des ateliers

Conditions d'utilisation

- En cas d'affluence l'accès pourra être limité à 30mn
- Les accès internet sont bridés en fonction des âges
- Un poste multimédia ne peut accueillir plus de deux personnes à la fois
- La médiathèque s'efforce de maintenir accessible le service qu'elle propose de manière permanente, mais elle n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir. En cas de panne ou pour des raisons techniques indépendantes du fonctionnement de la médiathèque, l'accès à internet peut être interrompu, sans que l'établissement puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions
- Toute connexion avec des données personnelles (messagerie électronique, achats en ligne, consultation bancaire, messages échangés...) est sous la responsabilité de l'utilisateur. Nous vous invitons à être vigilants et à vous déconnecter systématiquement pour ne laisser aucune donnée personnelle
- Tout problème technique doit être signalé au personnel de la médiathèque
- Pour des raisons de sécurité, les téléchargements et transferts de fichier sont limités.
- La sauvegarde des données personnelles est autorisée sur un périphérique de stockage de données externes (disque dur, clés USB...)

- Les impressions sont possibles. Le coût de l'impression fait l'objet d'une délibération
- L'accès à la configuration du poste de consultation n'est pas autorisé.
- Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur qui doit le remplacer ou le rembourser en fonction de la valeur en cours lors de la détérioration.

Utilisation et législation

- L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque.

Par conséquent le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas ces règles et se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un utilisateur en cas de manquements aux règles mentionnées.

- La médiathèque n'est pas responsable du contenu des pages internet.
- Le personnel de la médiathèque pourra dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes d'après l'article 227-24 du Code pénal punissant ce type d'infraction.
- Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la médiathèque conservera les adresses des sites consultés et les noms des personnes qui les ont consultés pendant un an.

Ce contrôle peut être exercé en ligne et en temps réel.

Engagement de l'utilisateur

Tout utilisateur de poste multimédia s'engage à se conformer à la présente charte et au règlement intérieur de la médiathèque.



Médiathèque

mediatheque@bievre-isere.com